



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS

L'édito



Madame, Monsieur,
Chères lectrices et chers lecteurs,

Face à l'urgence climatique et l'épuisement des ressources naturelles, chaque année qui passe nous conforte toujours plus dans l'absolue nécessité de changer nos modes de consommation vers plus de sobriété et de résilience. Nous devons interroger nos pratiques de consommation et nos rapports aux déchets. Il s'agit de faire de ce défi une opportunité et d'imaginer une nouvelle approche.

Même si en 2022, pour la première fois et c'est historique, la quantité de déchets globale (ordures ménagères résiduelles, recyclables et déchets déposés en déchèteries) prise en charge par le syndicat a été en légère diminution pour se situer aux environs de 90 000 tonnes, soit une moyenne par habitant de 509 kilogrammes, l'augmentation de nos coûts de fonctionnement conforte l'idée de faire évoluer notre service public de prévention et de gestion des déchets.

Si nous ne passons pas à l'offensive, la quantité de déchets ne diminuera pas drastiquement, voire continuera d'augmenter comme presque partout en France, ce qui sera un désastre pour notre cadre de vie et notre planète ; les coûts vont devenir insupportables pour les collectivités et in fine pour les usagers.

C'est tout le sens de la démarche prospective initiée mi-2021, SYDED 2035, qui a permis sur l'année 2022 d'arrêter un projet de territoire centré sur une dynamique partenariale autour de l'économie circulaire.

C'est bien collectivement, élus locaux, citoyens, entreprises, associations et institutions, chacun à son échelle, en responsabilité, que nous devons agir pour réussir cette transition. Concrètement, nous devons engager un changement de pratiques pour réduire à la source les déchets et tendre vers le zéro déchet, favoriser l'allongement de la durée de vie des objets, par le réemploi et la réparation. Il nous faut donc informer, accompagner, conseiller, créer du réseau et des synergies partout où cela est possible.

En complément à ces travaux qui se sont poursuivis tout au long de l'année 2022, vous constaterez à travers le présent rapport annuel des activités du SYDED combien l'année a été riche, que ce soit sur le plan de la prévention suite à l'adoption du second Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), élaboré en commun avec l'ensemble des communautés de communes et SICTOM adhérents, ou bien encore sur le plan des animations puisque près de 4 000 enfants ont été sensibilisés aux enjeux de la gestion des déchets et aux bons gestes.

D'autres réflexions importantes ont été menées toujours pour maîtriser les coûts.

A court terme, cela a été l'occasion de préparer la reprise en régie du transport des déchets sur les trois-quarts du territoire du SYDED. Ainsi, nous avons constitué une équipe de 9 personnes sur cette nouvelle mission, donc créé des emplois locaux permanents.

A moyen et long terme, je souhaite mettre en avant le travail partenarial qui s'est poursuivi dans le cadre de l'entente intercommunale avec la Communauté urbaine de Limoges Métropole et le syndicat Evolis 23, afin de conforter nos trois principaux équipements de traitement des déchets.

En particulier, 2022 a permis de mener une concertation préalable pour remplacer l'actuel incinérateur par une future unité de valorisation énergétique d'ici à 2028. Cette initiative nous permettra demain de rester solidaire, souverain et autonome sur nos territoires dans la gestion des déchets afin de maîtriser les coûts.

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne lecture.

écocitoyennement vôtre

Alain AUZEMERY,
Président du SYDED

Sommaire

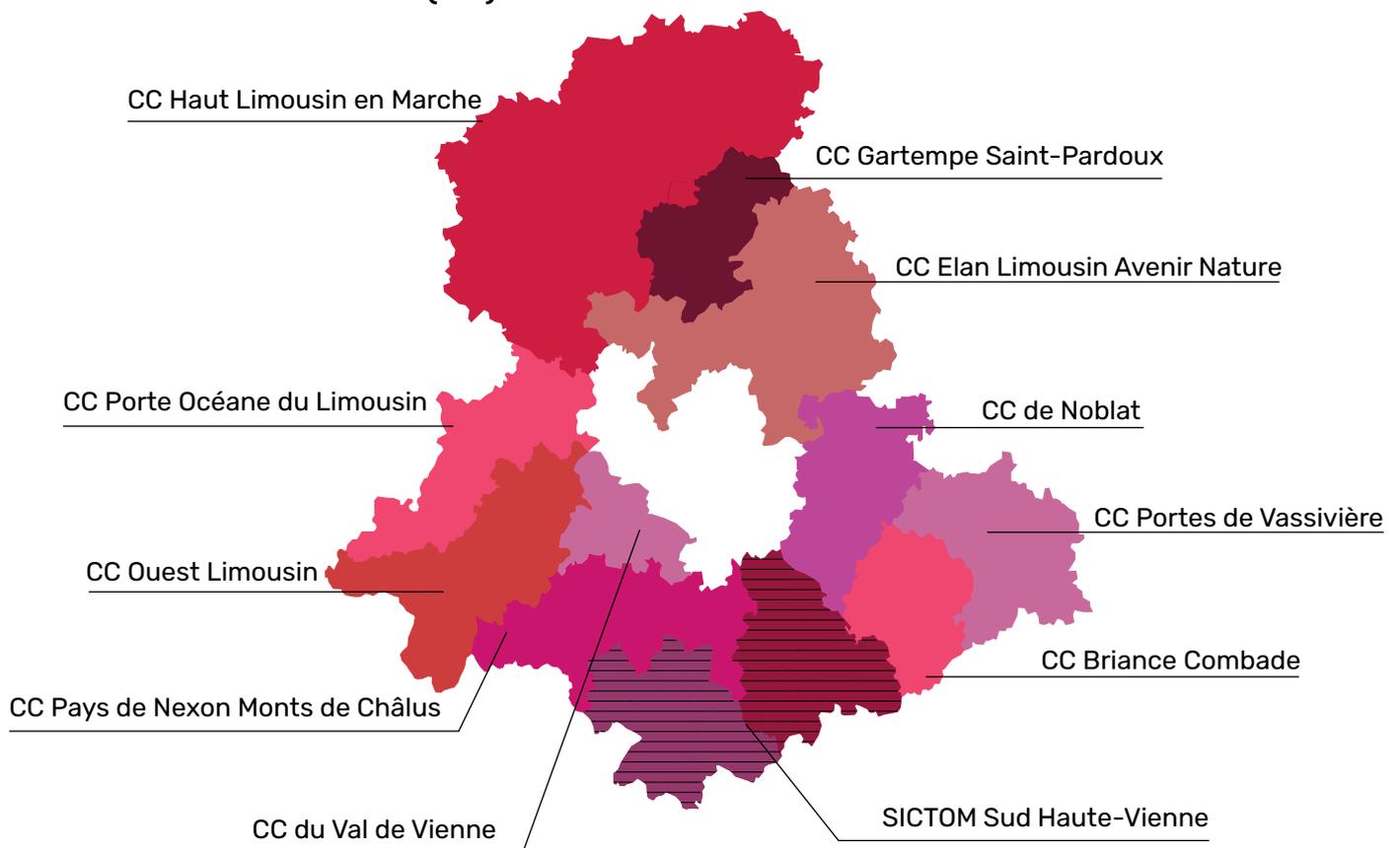
Le SYDED	page 4
Les faits marquants 2022	page 6
Les performances	page 7
SYDED 2035	page 8
Prévention	page 10
Animation de proximité	page 13
Tri	page 14
Déchèteries	page 17
Ordures ménagères	page 20
alvëol	page 21
Données financières	page 22

Le SYDED

Le SYDED est un syndicat mixte créé en 1997 par arrêté préfectoral, avec pour compétence le traitement des déchets ménagers produits sur son territoire.

Organisation générale

175 communes
10 communautés de communes (CC)
1 SICTOM
166 591 habitants
80 132 foyers



Le Département de la Haute-Vienne est également adhérent au SYDED.

Organisation interne

Le SYDED est administré par un Comité Syndical, organe délibérant et décisionnaire, mais également par le Bureau Syndical pour des questions qui lui sont dévolues.

Comité Syndical

46 délégués
— **31** pour les groupements de communes
— **15** pour le Département

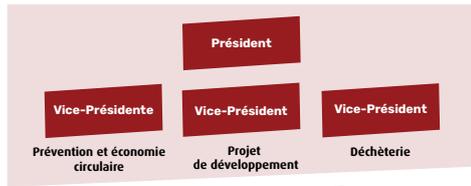
Bureau Syndical

14 délégués
— **11** pour les groupements de communes
— **3** pour le Département

L'organigramme des services

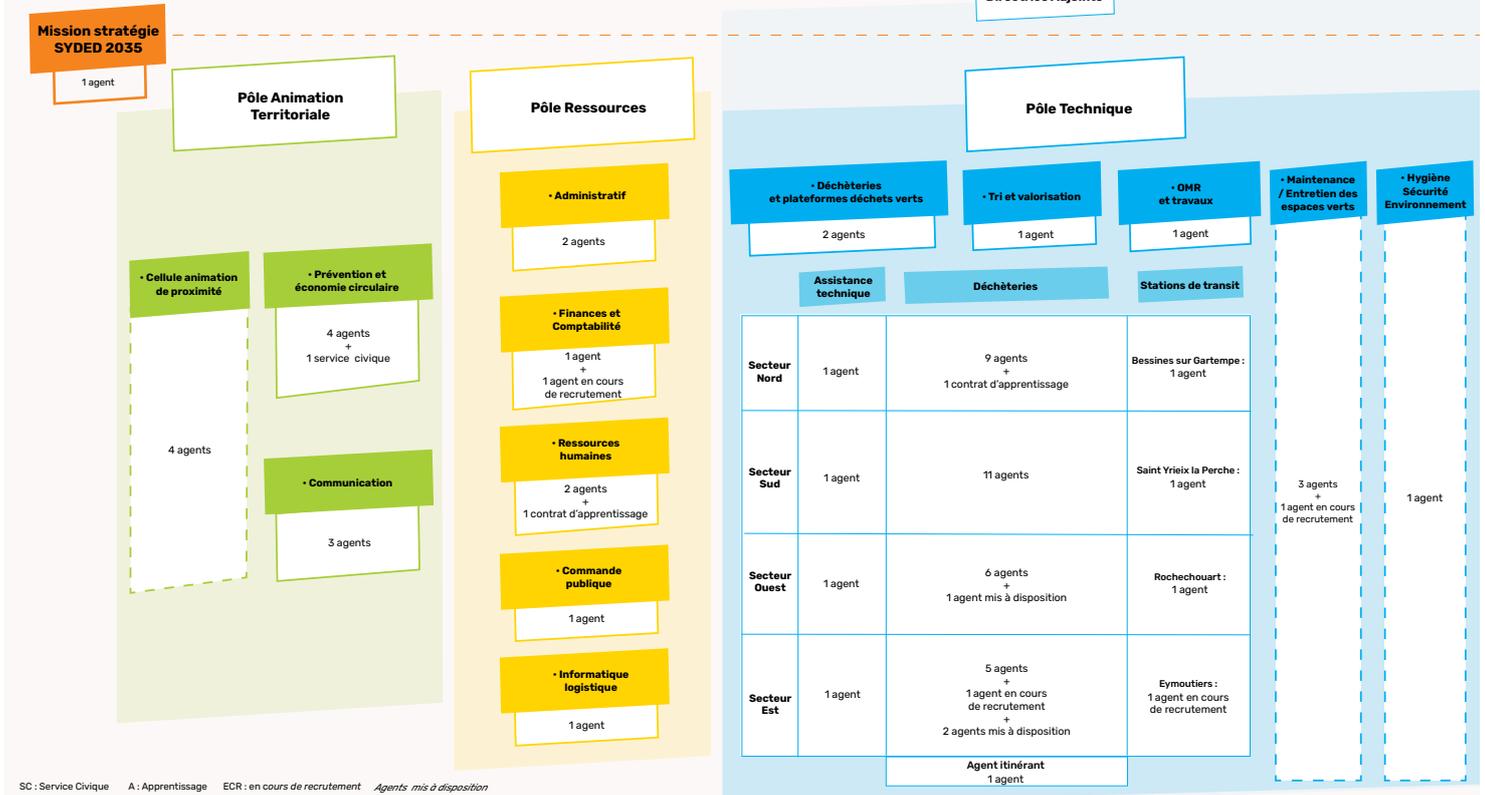
Au 31 décembre 2022, l'effectif du SYDED est de **73** agents : 69 titulaires - 2 contractuels - 2 apprentis.

Organigramme
A compter du 1^{er} janvier 2022

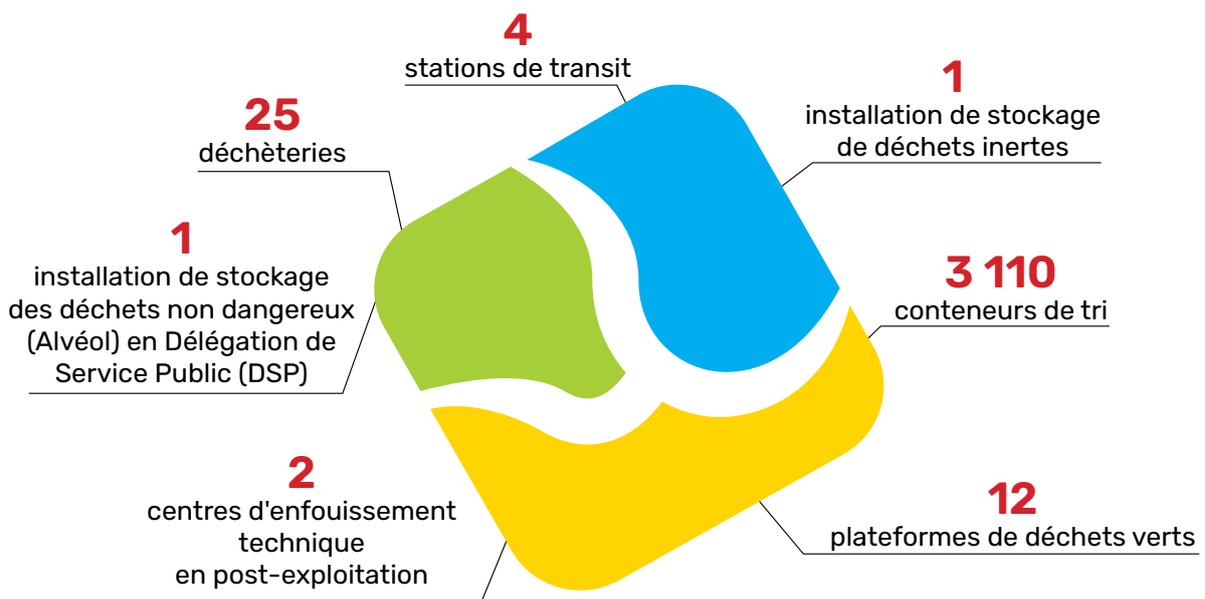


Directeur Général des Services

Directrice Adjointe



Les équipements et services



Les déchets recyclables et les Ordures Ménagères résiduelles (OMr) sont acheminés pour leur prise en charge respectivement vers le Centre de recyclage et la Centrale énergie déchet de Limoges Métropole.

Les faits marquants 2022

Janvier

- Lancement des formations "Compostage et jardinage naturel"



Février

- Organisation d'une collecte de pneus à destination des particuliers, et en partenariat avec Limoges Métropole



Avril

- Organisation de trois rencontres territorialisées avec les élus locaux dans le cadre de SYDED 2035



Mai

- Inauguration de la déchèterie de Bosmie l'Aiguille après réalisation de travaux de modernisation



Juin

- Validation du projet de territoire SYDED 2035 en comité Syndical



Septembre

- Diffusion d'une campagne de communication décalée au sujet des dépôts sauvages



Octobre

- Echanges avec les élus locaux sur les dépôts sauvages et l'exercice du pouvoir de police
- Modification des statuts pour intégrer le positionnement sur l'économie circulaire



Décembre

- Inauguration de l'antenne technique accueillant les équipements du service transport repris en régie

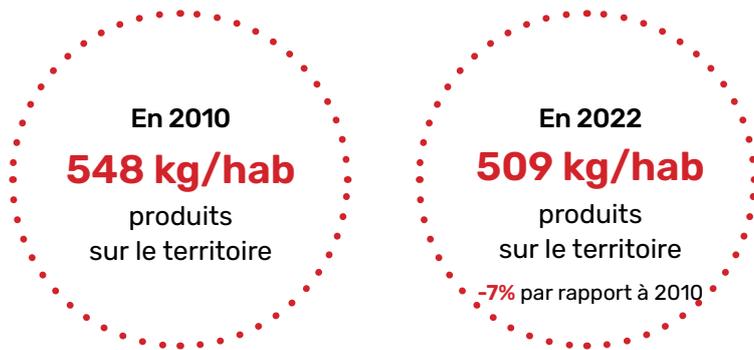


- Conférence de presse sur le coût des déchets

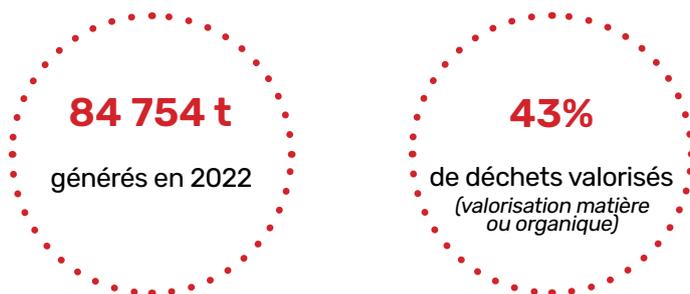
Les performances du SYDED

Les différentes actions du SYDED et de ses collectivités adhérentes s'inscrivent dans le cadre de la **Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015**, mais également de la **Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) du 10 février 2020** qui souhaitent accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et de préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

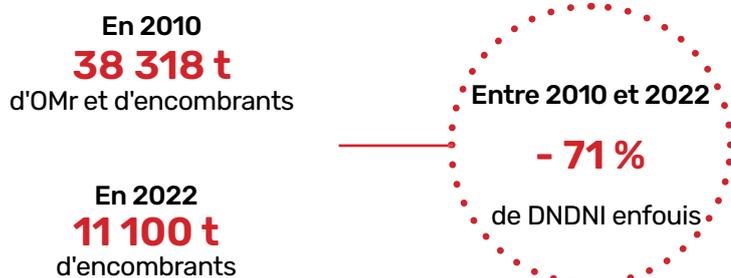
RÉDUCTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)



VALORISATION DES DÉCHETS



ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES (DNDNI)



RÉSULTATS DE LA PÉRIODE 2010-2022

La quantité de DMA produits en 2022 et prise en charge par le SYDED reste importante. Toutefois le ratio par habitant comparé à celui de 2010 est en baisse de 7%. La situation est différente selon les flux.

La production d'OMr et des déchets en déchèterie est en baisse de 8%. La quantité des emballages recyclables est en hausse moyenne de 13%. Néanmoins, il est bon de rappeler que la moyenne de DMA pour un habitant du territoire du SYDED est inférieure à celle d'un français, mais également à celle de la région Nouvelle-Aquitaine (2021* : 697 Kg/hab et 627 Kg/hab en milieu rural). Il n'en demeure pas moins nécessaire de poursuivre les efforts en matière de prévention pour limiter encore et toujours la production de déchets.

* Données AREC

Les objectifs de la Loi TECV

17 août 2015

Entre 2010 et 2021
-10%
de DMA produits

Objectifs 2025 :
65%
de déchets valorisés

Les objectifs de la Loi AGEC

10 février 2020

- Sortir du plastique jetable
- Mieux informer les consommateurs
- Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire
- Mieux produire
- Agir contre l'obsolescence programmée
- Réduire la part des déchets enfouis

SYDED 2035

L'année 2022 a été riche en événements pour le projet de territoire SYDED 2035 après le lancement des travaux en 2021. De nombreuses rencontres, des ateliers de travail avec tous les publics concernés par la démarche, ont permis d'aboutir à la rédaction d'une feuille de route politique. La somme du travail réalisé pendant cette année permet d'entamer la dernière ligne droite, visant la mise en place d'un premier plan d'action concret pour la période 2023-2025.

Rétrospective 2022

Atelier élus et services - 8 mars 2022

Étaient réunis les techniciens des services des adhérents et du SYDED, ainsi que les élus du territoire dans un second temps, qui ont notamment travaillé sur une fresque de l'économie circulaire. Ce travail a permis de mieux comprendre les enjeux de la transition du modèle économique linéaire au modèle circulaire.

Voyage d'étude au CYCLAD (17) - 7 avril 2022

Le Bureau du SYDED a pu observer comment le syndicat de Charente-Maritime a concrétisé son propre projet de territoire, au moyen notamment de Cyclab, laboratoire d'économie circulaire visant à soutenir les acteurs et projets en privilégiant le réemploi.

Rencontres communales territorialisées - 12, 13 et 14 avril 2022

Des sessions d'ateliers avec les élus locaux ont été l'occasion d'échanger sur le projet SYDED 2035, de partager des exemples d'actions déjà menées ou à mener et également de voir comment aller plus loin en termes d'éco-exemplarité.

Atelier partenaires - 14 avril 2022

Mobilisation des partenaires autour de SYDED 2035, afin de partager l'avancement des chantiers et de se projeter également sur des orientations et des propositions d'actions.

Webinaire citoyens - 19 mai 2022

Les 650 habitants qui avaient répondu à l'enquête publiée au début de la démarche ont été mobilisés dans le cadre d'un webinaire pour poursuivre les échanges sur leurs attentes.

Validation du projet de territoire - 30 juin 2022

Modification des statuts en comité syndical - 21 octobre 2022

L'assemblée a successivement validé le projet de territoire et l'évolution des statuts, permettant de positionner officiellement le SYDED comme un syndicat d'économie circulaire.



LE SYDED DEMAIN

engagé dans une dynamique territoriale, donc collective, d'économie circulaire

Le projet de territoire de SYDED 2035

LE LEADER

S'AFFIRMER COMME
L'ACTEUR LEADER
DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

LE GARANT

ASSURER LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC
DE RÉDUCTION, VALORISATION
ET GESTION DES DÉCHETS



SYDED 2035
Nos ressources, des possibilités. Nos territoires, des acteurs.

L'ANIMATEUR

ANIMER ET SOUTENIR
LES DYNAMIQUES
TERRITORIALES D'ÉCONOMIE
CIRCULAIRE

3
rôles

11
orientations

1. Renforcer la coopération entre établissements publics et la gouvernance
2. Sensibiliser et impliquer tous les élus du territoire
3. Centrer la stratégie de communication sur l'économie circulaire
4. Être exemplaire dans l'organisation interne et les projets portés
5. Impulser et soutenir des espaces dédiés à l'économie circulaire
6. Mettre en réseau les acteurs du territoire
7. Accompagner les changements de comportements vers la réduction des déchets et l'économie circulaire
8. Accompagner les entreprises dans la gestion et la prévention des déchets
9. Garantir un service efficient et maîtriser les coûts
10. Harmoniser et renforcer la gestion sur place, le tri et la valorisation
11. Devenir le centre de ressources en économie circulaire du territoire

Prévention

En 2022, **première année du PLPDMA 2022-2027 (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés)**, le SYDED poursuit sa trajectoire en faveur de la réduction des déchets, auprès des usagers comme des collectivités. Cette année a notamment vu **le lancement des formations au compostage et au jardinage naturel**, ainsi que l'organisation de la **formation guide composteur à destination des agents des collectivités adhérentes**.

Le PLPDMA en chiffres

Les objectifs

- 16%

objectif de baisse des DMA en 2030 par rapport à 2019

470 kg

de DMA en 2030 pour un habitant (558 kg en 2019 et 539 kg en 2010)

Bilan 2022

509 kg

de DMA en 2022 contre 539 en 2010*

100%

des actions programmées en 2022 ont été initiées

*année de référence réglementaire

PROGRAMMES ET APPELS À PROJETS

Tribio : Le dossier de candidature déposé par le SYDED en décembre 2021 auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'ADEME a été retenu.

Sont notamment éligibles les dépenses concernant l'achat de matériel de compostage collectif, la formation et la communication, les études de faisabilité des plateformes de compostage de proximité, la réalisation d'une caractérisation des OMr et le recrutement d'un guide composteur sur 3 ans. Cet agent devra redynamiser les sites en allant à la rencontre des habitants (porte-à-porte) et effectuer un suivi annuel des sites de compostage en établissement.

L'appel à projet Tribio est co-financé par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'ADEME.

Oprévert : Cet AAP s'est terminé au 31 mai 2022. Il a permis de proposer un accompagnement aux collectivités et aux établissements sur la gestion de leurs déchets verts. Le poste financé dans le cadre de cet AAP a été pérennisé dans les effectifs du service prévention et économie circulaire.



FORMATIONS

Cette année a débuté le programme de formations "Compostage et jardinage naturel" prévu sur la période 2022-2027.

Le programme en chiffres

L'objectif

10%

des foyers formés sur le territoire de chaque adhérent d'ici à 2027

Bilan 2022

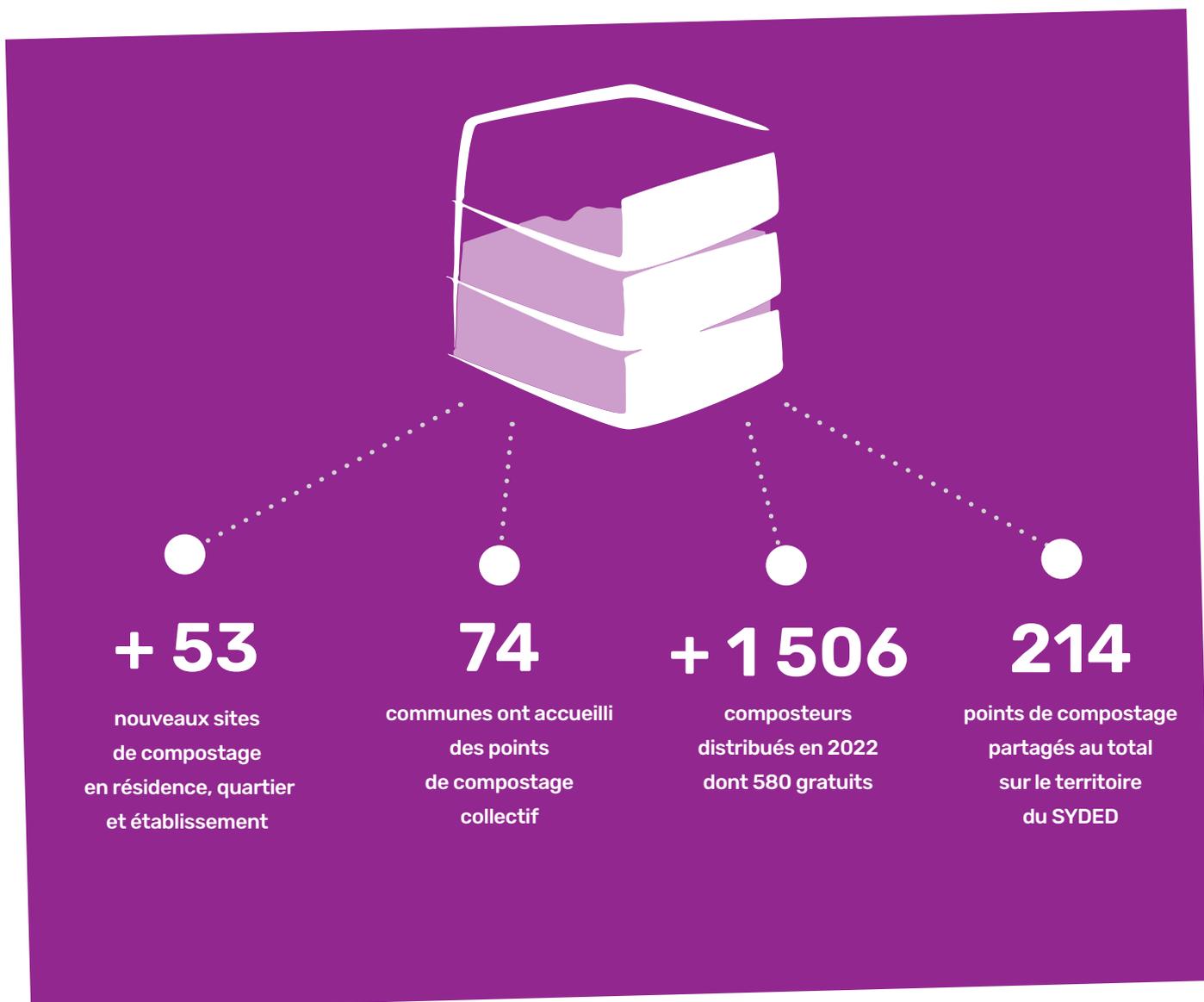
587

foyers formés



COMPOSTAGE

Les ventes de composteurs au SYDED ont diminué de 26% au profit de la distribution de composteurs gratuits lors des formations. **Toute opération confondue, le nombre de composteurs distribués reste stable par rapport à l'année précédente.**



Nouveau matériel

Le SYDED a investi dans un tamis rotatif électrique et un groupe électrogène pour pouvoir tamiser d'importantes quantités de compost afin de faciliter la mise à disposition du compost mûr pour les usagers participants.

Une opération de tamisage a notamment été réalisée en mars au niveau de la zone de maturation située dans le jardin du centre social de Nexon, avec les services de la communauté de communes. Le compost a ensuite été proposé sur différents sites de compostage en pied d'immeuble ou de quartier. Ce nouvel équipement est également destiné au prêt pour les adhérents et partenaires du SYDED.



ÉCO-EXEMPLARITÉ DES COLLECTIVITÉS

Le SYDED accompagne les collectivités et établissements publics dans une démarche d'éco-exemplarité en faveur de la prévention des déchets. Une convention de partenariat conditionne cet accompagnement qui est proposé depuis octobre 2020.

Tri des papiers

+ 7
communes/
établissements dotés
de bacs de pré-collecte

119
équipements
mis à
dispositon

Lutte contre le gaspillage alimentaire

+ 8
diagnostics
ont été menés

282 kg
de gaspillage
par an et par école
produit en moyenne

1 657 €
coût estimé
du gaspillage
par établissement
(source Ademe)

Gestion des déchets verts et tri dans les cimetières

+ 9
diagnostics
ont été réalisés

+ 2
aménagement
pour le tri dans
les cimetières

4 actions

le tri des papiers, la lutte contre le gaspillage alimentaire, le déploiement du compostage, ainsi que la réduction et la valorisation des déchets verts (incluant le tri dans les cimetières)



L'accompagnement au broyage pour les collectivités

+25 prêts de broyeurs :
- 22 communes et CC
- 2 établissements publics
- 1 association



+51 broyeurs électriques prêtés
dans le cadre du partenariat
avec la CC Val de Vienne

234 h d'utilisation ont été
enregistrées pour les 2
broyeurs

Les aides au broyage pour les particuliers

En 2022, le dispositif d'aide financière à l'acquisition et ou à la location d'un broyeur a été fixé comme suit :

- 30% du prix d'achat TTC d'un broyeur dans la limite de 150€ en cas d'achat pour un seul foyer,
- 50% du prix d'achat TTC d'un broyeur, dans la limite de 600€ en cas d'achat mutualisé (3 foyers minimum),
- 100% du prix de location TTC d'un broyeur, dans la limite de 150€ par foyer.

Les résultats de 2022

+157 dossiers
traités

97 pour une
acquisition individuelle

24 pour une
acquisition mutualisée

36 pour une
location

Animation de proximité

LES ÉCO-ANIMATEURS

4 éco-animateurs se répartissent le territoire du SYDED. En charge de la promotion de la réduction et du tri des déchets, ils ont pour objectif de sensibiliser aux enjeux de la gestion des déchets, d'expliquer les bons gestes aux habitants, de promouvoir le développement durable et l'économie circulaire et de combattre les idées reçues.

L'animation scolaire en chiffres

+ 107

classes sensibilisées
soit 2 800 élèves

+ 14

interventions en
centres de loisirs
soit 250 enfants

+ 23

classes reçues
au centre de tri
soit 558 enfants

+ 10

classes d'éco-délégués
sensibilisées
soit 168 élèves
de collèves



SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC



+ 66 événements accompagnés via des prêts :
. 327 poubelles duo
. 15 200 gobelets

+ 4 stands de sensibilisation

- Eymoutiers
- Nantiat
- Ladignac
- Magnac Laval

COLLECTE DE JOUETS

Une collecte a été effectuée du 21 novembre au 2 décembre 2022 dans les écoles primaires et maternelles volontaires du territoire du SYDED.

Au total, **1056 kg de jouets** ont été récupérés dans **53 classes** du département et redistribués dans 7 associations locales de réemploi : Maximum, Aléas, Respir, Mathusalem, Le Monde Allant Vers et Emmaüs.

La classe des CM2 de l'école de Champsac a remporté le concours avec **99 kg**.

Les classes gagnantes ont été récompensées par un spectacle au centre culturel La Mégisserie à Saint-Junien.



Tri

La poursuite des efforts de densification et de renouvellement des équipements de tri, la mise en place d'une signalétique harmonisée sur le territoire, conjugués au déploiement progressif de la tarification incitative par les adhérents au SYDED, permettent à nouveau d'améliorer les résultats et le taux de captation des recyclables.

APPORT VOLONTAIRE

Tonnages collectés via les 878 écopoints en tri-flux

		Par rapport à 2021
Verre	7 329 t (44 kg/hab/an) Moyenne régionale* 40,7 kg/hab/an	↗ + 1,8%
Papiers	2 882 t (19 kg/hab/an) Moyenne régionale* 19,7 kg/hab/an	↘ - 6,7%
Emballages	4 942 t (33 Kg/hab/an) Moyenne régionale* 24,9 kg/hab/an	↗ + 12,8%

Caractérisation du gisement Emballage (sans les papiers et le verre)

Matériaux caractérisés	2022
Emballage ménager plastique	28%
Carton	20%
Métal	15%
Papier (non accepté en emballages ménagers)	10%
Tétra-brique	4%

Erreurs de tri



PORTE-À-PORTE (territoire du Val de Vienne)

Tonnages collectés



Bac jaune (emballages ménagers et papiers) : **61 kg/hab/an**
Moyenne nationale : 55,9kg/hab/an

Caractérisation du gisement PAP

Matériaux caractérisés	2022
Papier	40%
Carton	22%
Emballage ménager plastique	18%
Métal	7%
Tétra-brique	2%

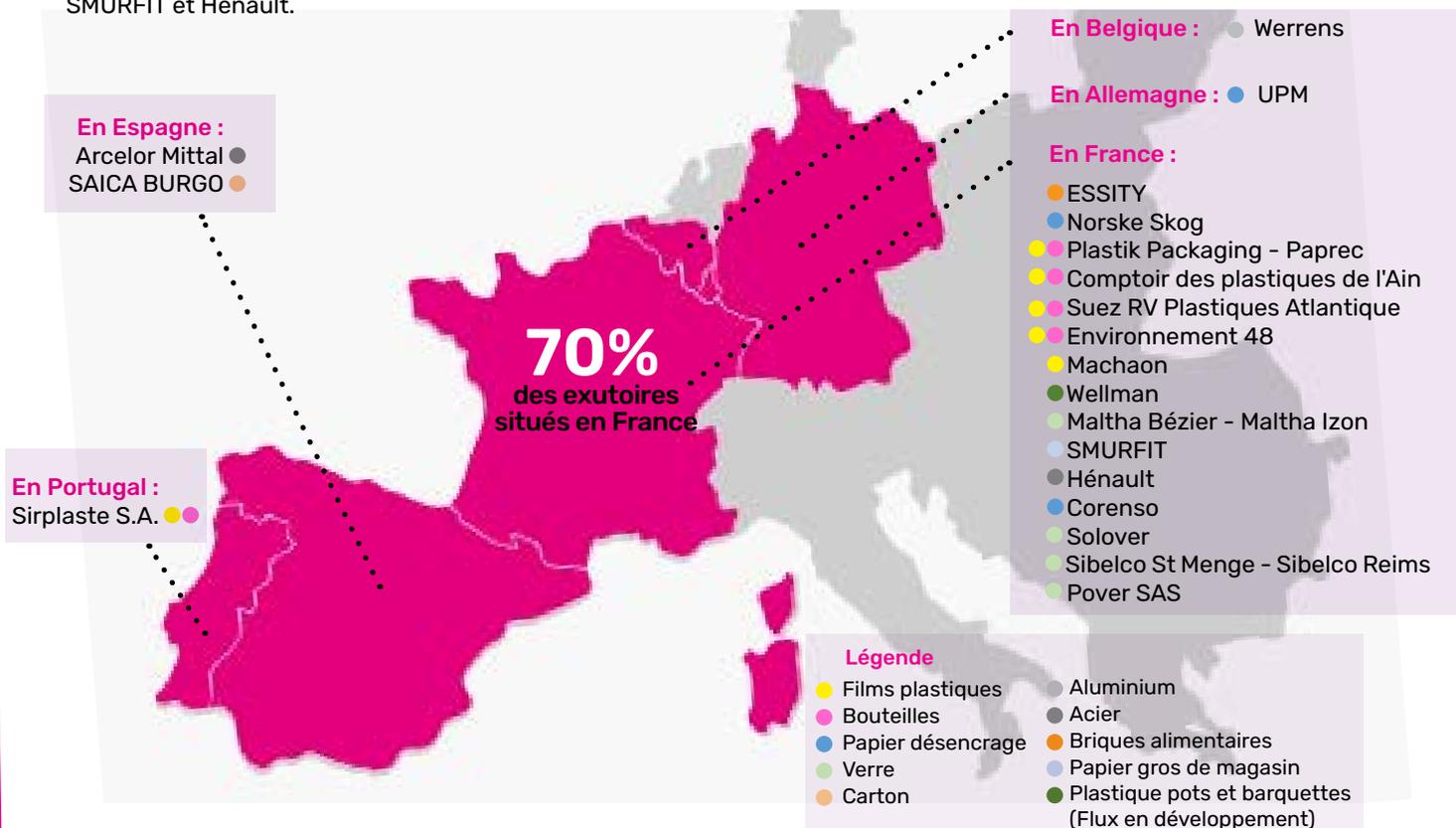
Erreurs de tri



*Région Nouvelle Aquitaine / Source CITEO 2021
Moyenne nationale 2021 en territoire rural dispersé :
- Verre : 40,7 kg/hab/an
- Emballages + Papiers = 55,4 kg/hab/an

LES FILIERES DE RECYCLAGE

Les prestataires choisis pour le traitement des matériaux issus des collectes sélectives sont très majoritairement implantés en France et dans plusieurs pays de l'Union Européenne. Le SYDED donne néanmoins la priorité aux filières locales, en travaillant par exemple avec des entreprises haut-viennoises pour le traitement de certains papiers et de l'acier, comme SMURFIT et Hénault.



Zoom sur l'éco-organisme Citeo



Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage.

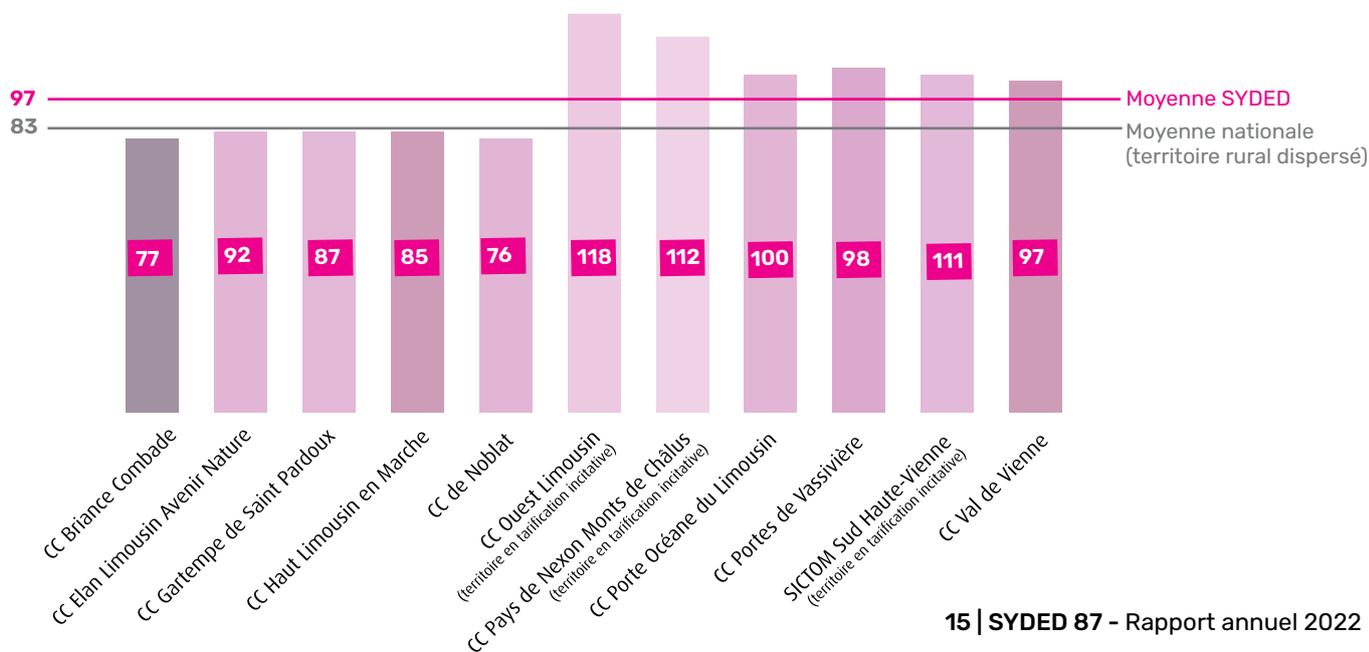
La valorisation en chiffres

71% de recyclage matière ou de valorisation

29% de refus de tri

ZOOM ADHÉRENTS

Ratios de collecte par collectivité adhérente (en kg/hab/an)



LA FILIÈRE TEXTILES, LINGES ET CHAUSSURES USAGÉS



*Moyenne nationale = 3,76 kg/hab/an (Source Refashion 2022)



Zoom sur Re_Fashion

Re_fashion

Refashion est l'éco-organisme de la Filière Textile d'habillement, Linge de maison et Chaussure.

Au cœur de l'écosystème de la filière, Refashion propose des outils, des services, des informations qui facilitent et accélèrent la transformation vers l'économie circulaire.

SIGNALÉTIQUE

En 2022, le SYDED a poursuivi le renouvellement de l'intégralité de la signalétique des écopoints.

Ces nouveaux panneaux, déclinés en différents modèles, sont installés sur chaque écopoint. Chaque commune dispose également d'un panneau comportant une vitrine d'affichage dans laquelle différentes campagnes de communication seront apposées.

Déploiement en 2022

+ 148

communes équipées

+ 553

nouveaux panneaux
installés



Déchèteries

L'année 2022 est marquée par une forte baisse des tonnages en déchèteries. Celle-ci s'explique notamment par une réduction significative des flux les plus représentés en déchèterie, à savoir les végétaux (- 15%) et les encombrants (- 5%). Cette évolution est à mettre en parallèle avec les actions de prévention et de réduction menées sur le territoire.

LES ÉVOLUTIONS EN 2022

Signalétique

Afin de poursuivre l'harmonisation d'une signalétique moderne et commune sur l'ensemble du territoire, **16 déchèteries ont été équipées de nouveaux panneaux** sur le haut de quai, ainsi qu'un nouveau panneau d'information à l'entrée.

Travaux

Des travaux de mises aux normes et d'extension ont été réalisés sur la déchèterie de Bosmie l'Aiguille.

Mise en place de la filière mobilier.

Nouvelle Filière

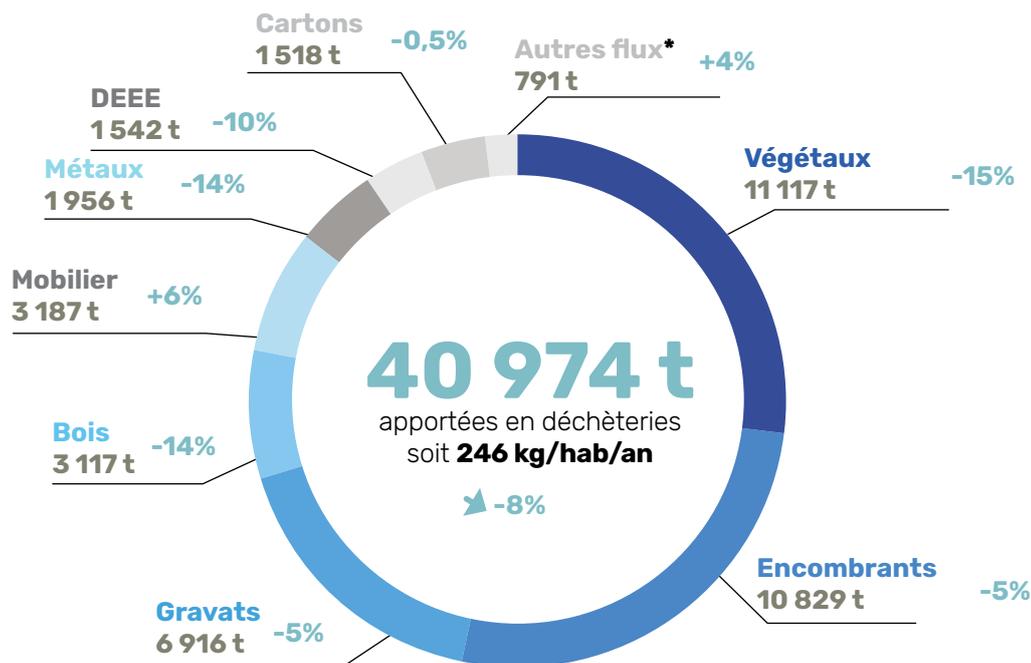
La filière **POLYSTYRÈNE** a été déployée sur l'ensemble des 25 déchèteries depuis juillet 2022.



LES CHIFFRES 2022



APPORTS 2022

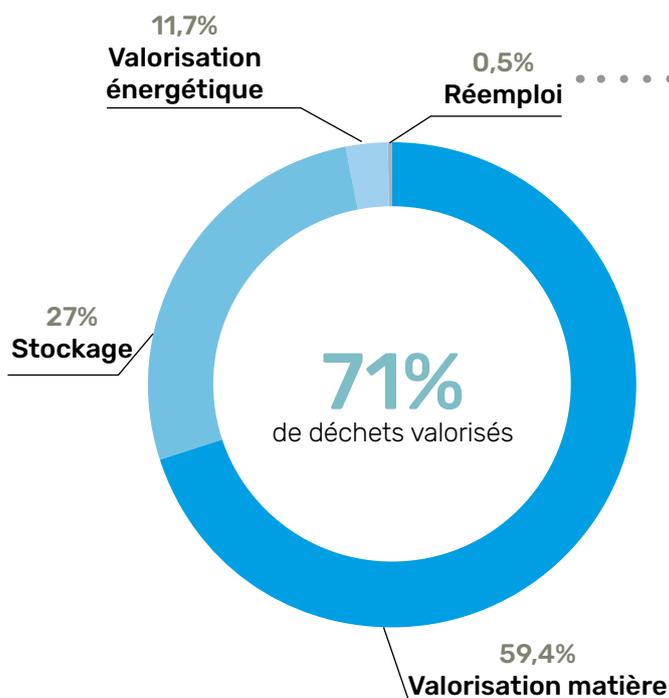


* AUTRES FLUX

DDS	401 tonnes	-7%
Plâtre	193 tonnes	+4%
Huiles de vidange	101 tonnes	-7%
Piles	16 tonnes	-20%
Polystyrène	16 tonnes	**
Huiles alimentaires	13 tonnes	-17%
Cartouches d'encre	2,5 tonnes	+2%
Radiographies	1,7 tonne	+177%
CD / DVD	1,7 tonnes	+779%

**La filière PSE (Polystyrène) a été mise en place en juillet 2022

VALORISATION ET TRAITEMENT



Zoom sur le Réemploi en déchèterie

19 déchèteries

équipées d'une zone de Réemploi

2 déchèteries

bénéficiant de permanences 2 fois par mois

9 partenaires (dont 3 nouveaux)

Aléas, Emmaüs, Le Monde Allant Vers,
Mathusalem, Maximum, RESPIR

+

Ça circule, Le Musée de la Récup', Roule ma Poule,

198 tonnes de déchets détournés

+ 5% par rapport à 2021

LES APPORTS DES PROFESSIONNELS : RECYPRO

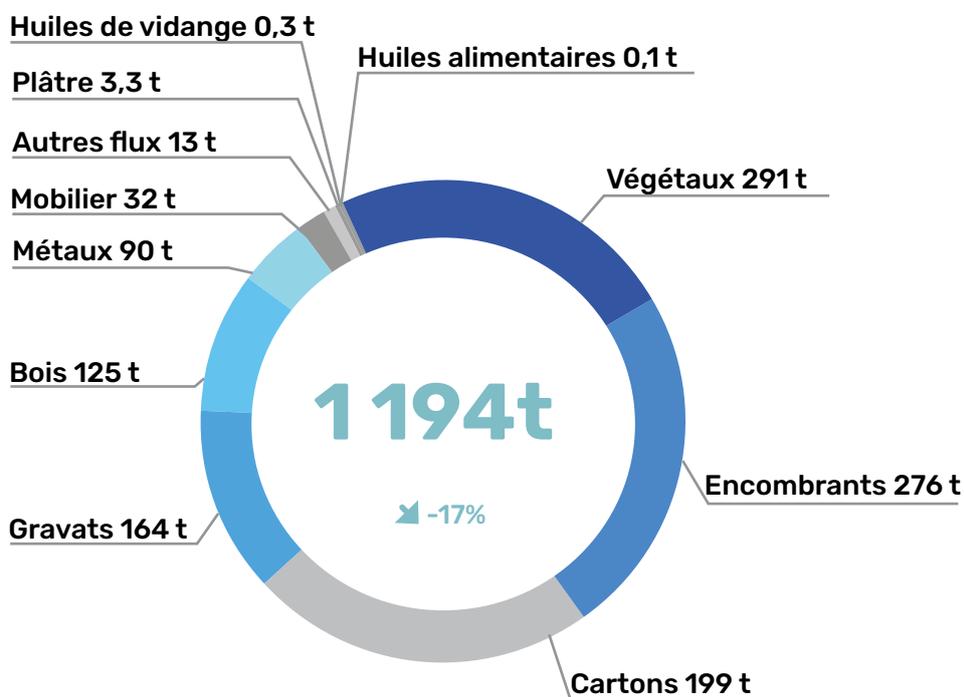


Recypro en chiffres

1 303
professionnels
adhérents

3,8%
des passages
en déchèteries

130 621€
de recettes



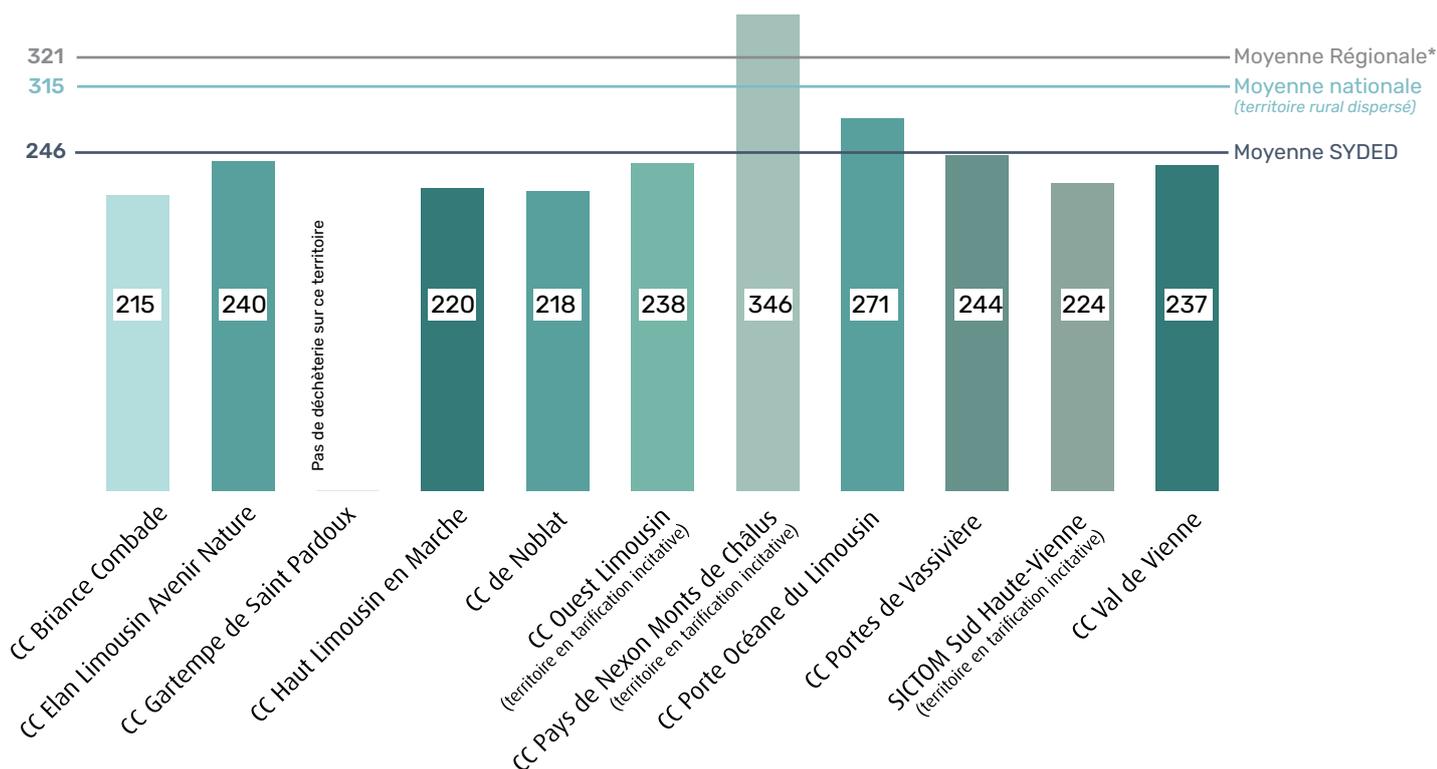
DÉPOTS SAUVAGES

Les collectivités ont collecté **172 tonnes** de dépôts sauvages lors du nettoyage des écopoints et 27 tonnes autour des voiries.

Le SYDED encourage les populations au civisme et les collectivités à la fermeté face aux incivilités dans le cadre des dispositifs prévus par la loi.

ZOOM ADHÉRENTS

Ratios des apports en déchèteries par collectivité adhérente (en kg/hab/an)



*Moyenne Régionale Nouvelle Aquitaine Source AREC 2021

COLLECTES EXCEPTIONNELLES

Une collecte de pneus a été organisée du 7 au 27 février 2022 pour la 5^{ème} édition, sur 6 déchèteries*, en partenariat avec Limoges Métropole.

Cette collecte exceptionnelle a permis d'offrir un service ponctuel et complémentaire à la reprise de ces déchets par les garagistes.



*Ambazac, Magnac-Laval, Saint-Léonard de Noblat, Saint-Junien, Saint-Martin le Vieux et Saint-Yrieix

COLLECTE DE PNEUS
DU 7 AU 27 FÉVRIER 2022

Déchèteries participantes :

- AMBAZAC, Le Nord
- AMBAZAC, Le Sud
- MAGNAC-LAVAL, route du Dorot
- ST-JUNIEN, rue Thaumet Edouard
- ST-LEONARD-DE-NOBLAT, La Forêt
- ST-MARTIN-LE-VIEUX, 25 du Bul de
- ST-YRIEIX-LA-PERCHE, 10 rue des Piquanettes

PNEUS DÉJANTÉS DE PARTICULIERS

- Motocyclo (sans catalyseur, 4x4)
- 2 roues (moto, scooter, triaxi, cross, entasse...)

PNEUS INTERDITS

- operts de professionnels
- pièces usées, gaine civil, agricoles, tract de tractage, cailloux (sauf, peinture...)

En savoir plus
Pour le SYDED : 05 55 12 12 87
Pour Limoges Métropole : 05 55 12 12 87

Une collecte de coquilles a eu lieu du 21 décembre 2022 au 10 janvier 2023 sur 16 déchèteries* en partenariat avec Limoges Métropole.

Compostées, ces coquilles permettent de participer à la production d'un engrais naturel équilibré destiné à la filière agricole.



*Ambazac, Bessines sur Gartempe, Bosmie l'Aiguille, Châlus, Chateaufort la Forêt, Eymoutiers, Magnac Laval, Nieul, Rochechouart, Saint-Germain les Belles, Saint-Junien, Saint-Léonard de Noblat, Saint-Martin le Vieux, Saint-Mathieu, Saint-Yrieix

Du 21 décembre au 10 janvier

Que faire de vos coquilles ?

Déposez-les en déchèteries !

Pour des poubelles pleines, avec une taille de crevette !

Coquilles d'huîtres - Moules Saint-Jacques - Crustacés

16 déchèteries participent à l'opération

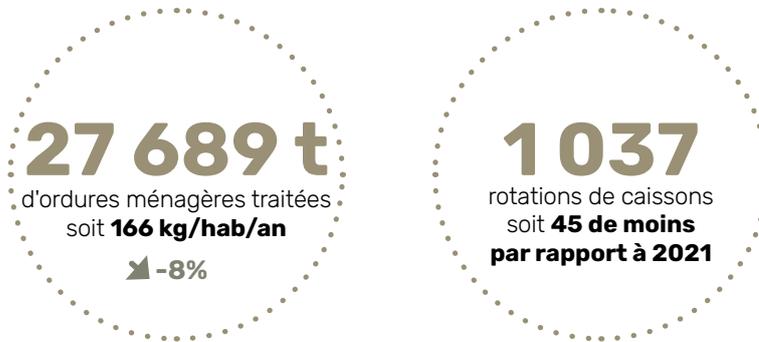
Ambazac, Bessines-sur-Gartempe, Bosmie l'Aiguille, Châlus, Chateaufort-la-Forêt, Eymoutiers, Magnac-Laval, Nieul, Rochechouart, St-Germain-les-Belles, St-Junien, St-Léonard de Noblat, St-Mathieu, St-Martin le Vieux et St-Yrieix.

Pensez zéro déchet !
Pour plus d'informations : 05.55.12.12.87 - www.syded87.org

Ordures ménagères résiduelles

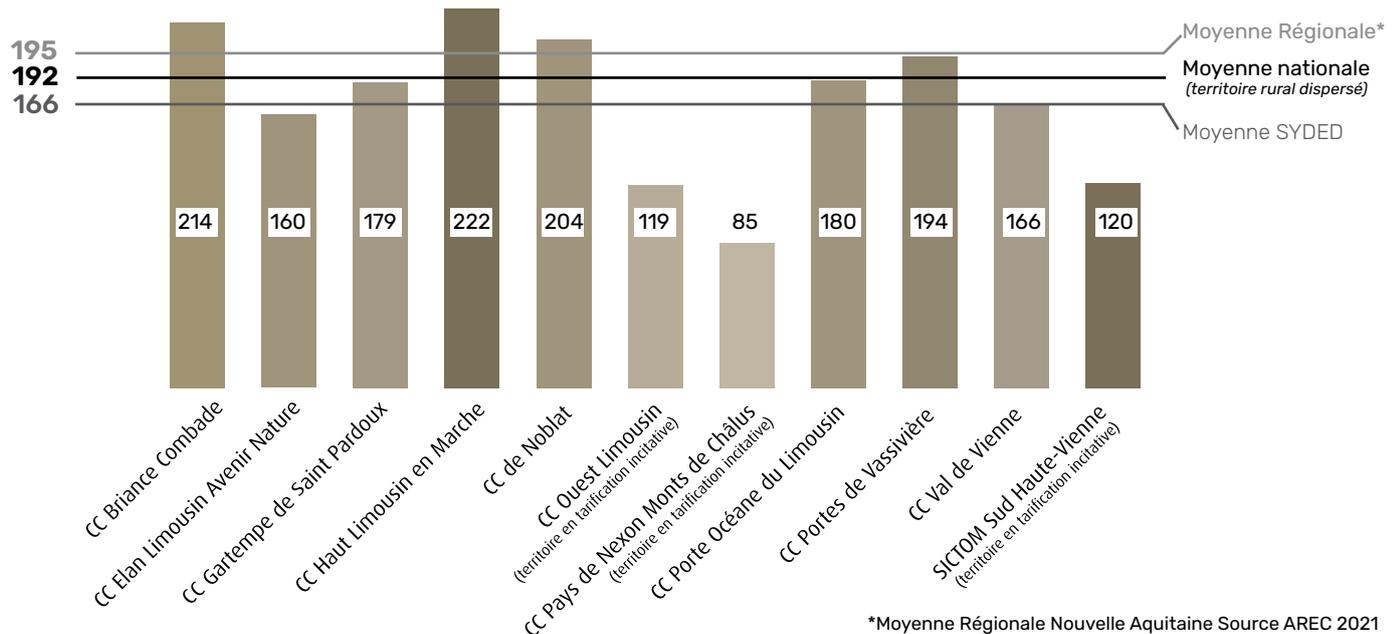
Une nette baisse de la part d'ordures ménagères est à nouveau enregistrée en 2022 ramenant le ratio à 166 kg/habitant soit **16kg de moins qu'en 2021**. Ce résultat est à corréliser avec les actions de prévention portées par le SYDED notamment à travers le PLPDMA et bien sûr, **l'engagement des collectivités dans une démarche de tarification incitative**.

EVOLUTION DES TONNAGES



ZOOM ADHERENTS

Ratios des ordures ménagères résiduelles par collectivité adhérente (en kg/hab/an)

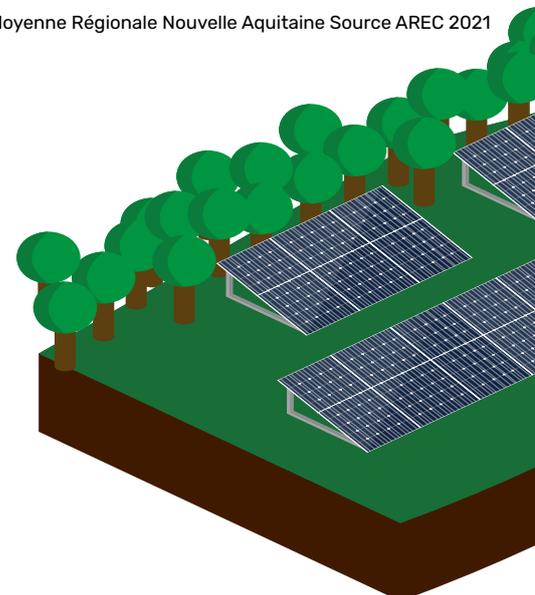


*Moyenne Régionale Nouvelle Aquitaine Source AREC 2021

Zoom sur le site de Nouzilléras

L'ancien site d'enfouissement de déchets est devenu une centrale solaire !

3 196 MWh soit **20 %**
produits en 2022 des besoins des habitants de Saint-Yrieix



alv ol

Une baisse d'activit  du site alv ol est   noter en 2022 avec une quantit  stock e en r gression de 8.4%. La capacit  nominale du site de 60 000 tonnes n'a donc pas  t  atteinte.

54 645 t

de d chets ont  t  stock es sur alv ol

— **23 092 t**

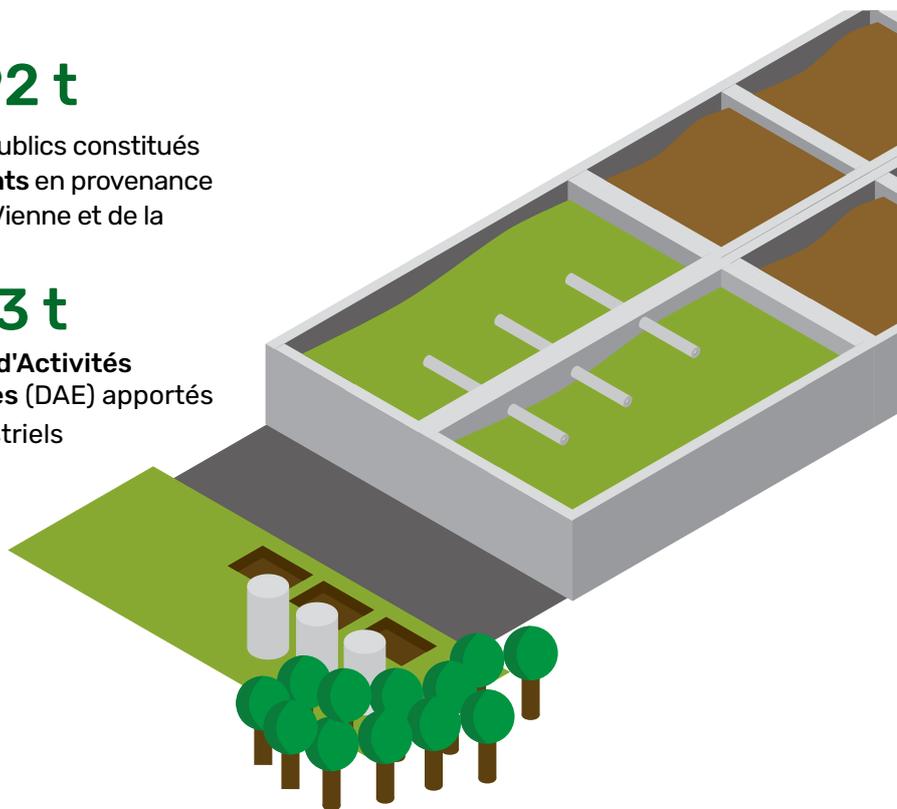
de d chets publics constitu s d'**encombrants** en provenance de la Haute-Vienne et de la Creuse

— **31 553 t**

de **D chets d'Activit s  conomiques (DAE)** apport s par les industriels

2 099 t

de **d chets inertes** ont  t  valoris es sur site, afin de limiter les envois de d chets et les d parts de feu



LE VAPOTHERM

Le Vapotherm en chiffres

98%

du biogaz valoris 

1 160 m³

m³ de lixiviat pr alablement trait s vaporis s (eau osmos e  vapor e)



BIODIVERSIT 

Le partenariat se poursuit en 2022 avec le Mus um d'Histoire Naturelle pour la protection des esp ces prot g es et notamment le crapaud sonneur   ventre jaune. Dans ce cadre, une barri re sp cifique a  t  mise en place tout autour des zones de chantier de cr ation de nouveaux casiers de stockage afin de pr server les potentiels individus de crapauds sonneurs   ventre jaune.



Le coût du service public

L'année 2022 est marquée par un résultat d'exercice en section de fonctionnement en excédent et en déficit en section d'investissement.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

	Réalisations section fonctionnement	Réalisations section investissement	Total accumulé
Recettes de l'exercice	19 350 576,98 €	2 328 811,01 €	21 679 387,59 €
Dépenses de l'exercice	18 937 166,89 €	2 678 550,93 €	21 615 717,82 €
Résultat de l'exercice	413 409,69 €	- 349 739,92 €	63 669,77 €
Résultat antérieur reporté	1 041 231,39 €	544 273,57 €	1 585 504,96 €
Résultat de clôture	1 454 641,08 €	194 533,65 €	1 649 174,73 €
Reste à réaliser		- 193 442,30 €	- 193 442,30 €
Résultat cumulé	1 454 641,08 €	1 091,35 €	1 455 732,43 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses (en €)	CA réalisé en 2022	Recettes (en €)	CA réalisé en 2021
Transport déchets	2 634 975,19 €	Ventes de matériaux	3 938 237,56 €
Traitement OMR, CET, inertes	2 305 523,15 €	Participations adhérents	6 455 544,36 €
Traitement déchèteries	307 959,30 €	Soutiens éco-organismes	2 247 164,99 €
Exploitation ISDND alvéol	3 765 990,99 €	Contribution OMR et DAE	5 803 458,09 €
Collecte sélective	1 179 696,89 €	<i>dont OMR adhérents</i>	3 641 485,46 €
Prévention	113 766,65 €	Autres produits	783 860,46 €
Communication	20 089,76 €		
Charges fonctionnelles dont salaires	3 391 180,83 €		
Amortissements	1 966 853,33 €	Amortissements	122 311,52 €
Total	18 937 166,89 €		19 350 576,98 €

Le résultat d'exercice est en excédent de **413 409,69 €** grâce à une maîtrise des dépenses et à la très bonne dynamique des ventes de matériaux sur le premier semestre liée à la reprise post-Covid. Ce résultat positif permet de dégager de l'autofinancement pour des projets d'investissements.

Zoom sur les recettes en fonctionnement

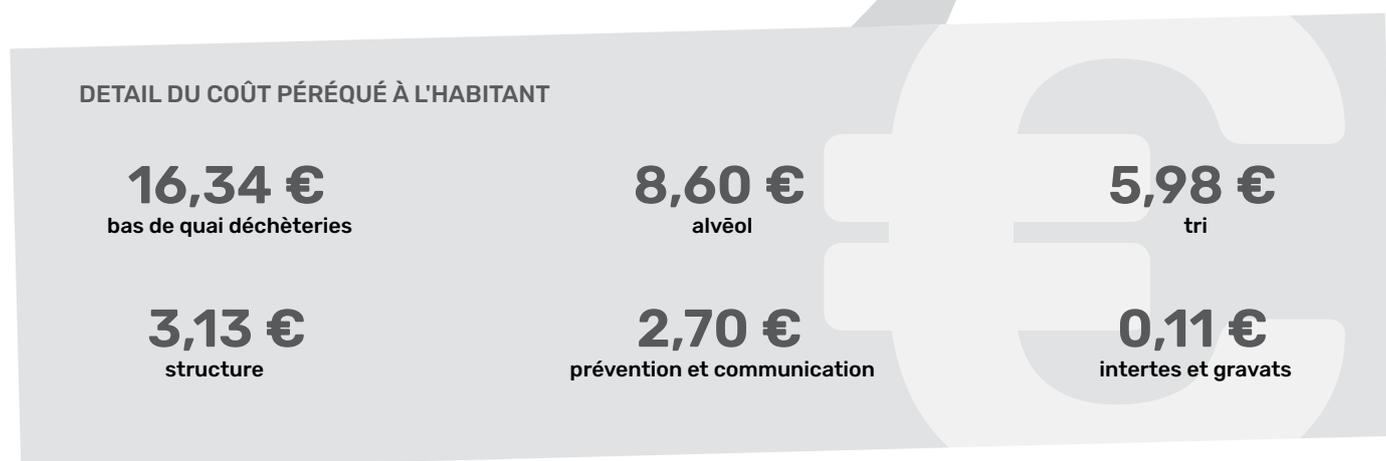
Les participations des collectivités adhérentes représentent près de **64 % des recettes du SYDED** et 36 % proviennent de recettes extérieures dont :

- **20,35 %** des ventes de matériaux
- **11,6 %** des éco-organismes
- **4,05 %** de facturations notamment pour les déchets privés entrants sur alvéol

PARTICIPATIONS DES COLLECTIVITÉS EN FONCTIONNEMENT

Les groupements de communes adhérents au SYDED versent trois participations au syndicat :

- la première concerne le **coût de traitement des OMr produites par communauté de communes et SICTOM**,
- la deuxième correspond aux **frais concernant le haut de quai des déchèteries**, versés depuis le 1er janvier 2020 par les adhérents suite au transfert de compétence,
- la troisième correspond à **un coût à l'habitant pour l'ensemble des autres services rendus** (hors OMr et haut de quai des déchèteries).



INVESTISSEMENTS

Les principales réalisations ont consisté, d'une part, à créer de nouveaux écopoints pour les recyclables suite à l'extension des consignes de tri de juillet 2020 afin de rapprocher le service des habitants, et d'autre part, à moderniser des déchèteries dans la perspective d'améliorer le service rendu aux particuliers et professionnels.

Le résultat d'exercice est en déficit de **349 739,92 €** et celui-ci s'explique principalement par des recettes non-encaissées sur des travaux de modernisation et extension de déchèteries réalisés.



SYDED
H A U T E - V I E N N E
tous **écocitoyens** !

59, rue de la Filature
ZA du Prouet
87 350 PANAZOL

contact@syded87.org
05.55.12.12.87

www.syded87.org

@syded87
  

SYDED Haute-Vienne, Rapport annuel 2022

Directeur de la publication: M. Emmanuel LATHIERE.

Conception: SYDED Haute-Vienne

Illustrations : SYDED Haute-Vienne

Le SYDED Haute-Vienne a la charge de la collecte et du traitement des déchets recyclables ainsi que le traitement des ordures ménagères, en application de l'article L.2224-13 du code général des collectivités territoriales.